Règlement de l'école

Introduction:

Le présent règlement intérieur a pour objectif de fixer les règles de vie de l'école, du collège et du lycée. Il s'applique à tous les élèves, ainsi qu'aux personnels de l'établissement.

Article 1 : Les horaires

Les horaires d'ouverture et de fermeture de l'établissement, ainsi que les horaires de cours pour chaque niveau sont fixés par la direction. Les élèves doivent être ponctuels et assister à tous les cours.

Article 2 : Les absences et les retards

En cas d'absence ou de retard, les parents ou les responsables légaux de l'élève doivent prévenir l'établissement dès que possible. Tout retard ou absence injustifié peut faire l'objet de sanctions.

Article 3: Les tenues vestimentaires

Les tenues vestimentaires doivent être propres, décentes et adaptées à l'environnement scolaire. Les tenues provocantes, les shorts, les débardeurs et les tenues laissant apparaître les sous-vêtements sont interdits.

Article 4 : Le respect des autres

Le respect des autres est une valeur essentielle de l'établissement. Les élèves doivent se comporter de manière courtoise et respectueuse envers les autres élèves, les membres du personnel et les biens de l'établissement. Les comportements violents, les insultes, les discriminations et les harcèlements sont strictement interdits.

Article 5 : Les punitions et les sanctions

Les comportements inappropriés ou les manquements aux règles énoncées dans le présent règlement peuvent entraîner des punitions ou des sanctions.

Article 6: Les technologies

L'utilisation des technologies, y compris les téléphones portables et les ordinateurs, est autorisée uniquement dans les limites définies par la direction. Les élèves ne doivent pas utiliser les technologies pour perturber les cours ou pour nuire à autrui. Les élèves sont également responsables de la sécurité de leur matériel informatique.

Article 7 : La sécurité

La sécurité des élèves et du personnel est une priorité absolue. Les élèves doivent respecter les consignes de sécurité et les procédures d'évacuation en cas d'urgence. Les objets dangereux, les substances illicites et les comportements à risque sont strictement interdits.

Conclusion

Le présent règlement est destiné à garantir un environnement sain et propice à l'apprentissage pour tous les élèves. Nous comptons sur la coopération de tous les membres de la communauté éducative pour respecter ces règles et contribuer à la réussite scolaire